



Fédération Nationale des
Lieux
de Vie et d'Accueil

Bordereau de cotisation membre postulant FNLV pour l'année 2026

(Porteur de projet n'ayant pas encore reçu son autorisation)

A renvoyer par mail à l'adresse suivante : contact@fnlv.org

Permanent(s) responsable(s) :

Nom envisagé du LVA :

Adresse postale :

Mail : Téléphone :

Selon le règlement intérieur modifié en juin 2023, la cotisation des membres postulants s'élève à **250 euros**.

Cette cotisation donne droit :

- Aux informations réglementaires et administratives
- A participer à toutes les réunions organisées par sa Fédération Régionale
- A recevoir des conseils de la FNLV
- A l'accès adhérent du site de la FNLV et à la bibliothèque « ressources utiles ».

Les obligations :

- Le porteur de projet s'engage à utiliser le dossier de demande d'autorisation de la FNLV et à le faire relire avant de l'envoyer afin de recevoir le label de la FNLV.
- Lire et respecter la charte de la FNLV.

Règlement de votre cotisation :

- Le règlement est à adresser par chèque à l'adresse suivante : **FNLV, chez Mr Paquereau Yannick 71 rue de la Boulavière 44 521 Oudon**

Ou

- par virement avec le RIB ci-dessous.

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0139	9823	705
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nous privilégions les virements pour des raisons pratiques.

Relevé d'identité bancaire : Veuillez indiquer votre département et le nom de votre LVA dans le libellé svp.

Le versement de votre cotisation peut faire l'objet d'une attestation si vous le demandez.

Fait à :

Nom, signature

Le :

Date envisagée du virement